

Intervention du Canada
dans le cadre de la
conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire
20 juin 2011

Secrétaire général Amano, Ambassadeur Guerreiro, Vos Excellences, chers collègues, merci.

Au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais vous assurer que notre pays s'engage à travailler avec vous à l'élaboration d'une feuille de route concrète qui renforcera la sûreté nucléaire à la suite des événements qui ont eu lieu au Japon.

Nous tenons également à exprimer notre solidarité au gouvernement et au peuple japonais, qui continuent de se démenier pour reconstruire le pays après le tremblement de terre et le tsunami.

Nous sommes conscients que nous avons tous des leçons à tirer de l'accident nucléaire de Fukushima, et les États membres qui exploitent à l'heure actuelle des centrales nucléaires ne sont pas les seuls concernés. Ma délégation est impatiente de voir quels résultats découleront de la conférence et quels enseignements nous en tirerons. Nous espérons que les causes profondes de cet accident seront cernées. Celles-ci devront être prises en compte par tous si nous voulons continuer à utiliser l'énergie nucléaire, dont le Canada continuera de dépendre dans le cadre de sa combinaison énergétique. C'est à cet égard que cette conférence ministérielle sur la sûreté est particulièrement importante.

Le Canada tient à souligner le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) quant à la coopération nucléaire internationale, comme l'intendance de la Convention sur la sûreté nucléaire, de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire ainsi que de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. La communauté internationale s'est tournée avec raison vers l'Agence et son Secrétariat pour s'informer de la marche à suivre après l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi.

Cet incident nous montre que pour réagir efficacement à un problème de sûreté nucléaire grave et complexe, il faut que les décisions soient fondées sur les meilleures

connaissances disponibles, que nous favorisons une coordination et une collaboration efficaces et rapides à l'échelle mondiale, et que la voie hiérarchique soit claire et détaillée.

Une des leçons à retenir de Fukushima et des accidents précédents de Three Mile Island et de Tchernobyl, est d'éviter absolument une situation où de multiples acteurs sont chargés de mandats ou entreprennent des mandats qui ne sont pas clairement définis ou qui se chevauchent, de sorte que des efforts sont fournis en vain, que l'efficacité est diminuée, et que l'information publique est manquante ou erronée.

L'AIEA est le principal organisme responsable d'apporter des solutions techniques à tout accident nucléaire, et d'améliorer les régimes de sûreté internationaux. L'Agence sera efficacement soutenue par l'Agence pour l'énergie nucléaire, l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires, des organismes de réglementation nationaux et des exploitants, pour ne nommer que quelques organismes importants. Ces organismes peuvent fournir une expertise et des mécanismes dans certains domaines d'action conformes à leurs propres missions.

Le Canada, en reconnaissant les responsabilités de première ligne des exploitants de centrales nucléaires et des organismes de réglementation nationaux indépendants, voit une occasion de clarifier et de renforcer le rôle clé de l'AIEA et d'autres instituts et organisations, comme l'Agence pour l'énergie nucléaire, qui participent à la coordination et à la collaboration sur la scène internationale.

Le Canada a toujours donné la priorité aux examens par les pairs, qu'il soit question de ceux effectués par le Service d'examen intégré de la réglementation de l'AIEA ou de ceux effectués par d'autres organisations, notamment l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires. En 2009, à la demande du pays, l'AIEA a effectué un examen par les pairs de l'organisme de réglementation du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Les résultats, ainsi que les réponses de la gestion, ont été rendus publics. Nous avons appris que les examens des pairs, de même que la diffusion des résultats au public, nous sont très utiles, et que ces activités soulignent l'importance qu'accorde le Canada à la transparence, au suivi et à la reddition de comptes. À l'heure actuelle, de multiples discussions dans de nombreux forums portent sur le renforcement des examens des pairs et la manière d'en accroître la transparence. Le Canada appuie entièrement ces initiatives et y participe activement. Nous avons hâte de voir les propositions qui visent à renforcer les examens des pairs effectués par l'AIEA.

Des normes de sûreté plus strictes sont actuellement exigées, mais n'oublions pas que pour être efficaces, ces normes doivent être communiquées et appliquées.

Les États membres doivent adopter les divers codes de conduite de l'Agence, et appliquer ses normes de sûreté, ses documents d'orientation en matière de sûreté et son cadre de gestion des situations d'urgence avec autant de constance et de coordination que possible. Les États membres doivent également profiter des missions du service de bilan périodique de la sûreté. Le Secrétariat doit communiquer à tous les États membres les constatations fréquentes ou récurrentes de ces missions, comme c'est le cas pour l'expérience en exploitation des services publics.

Le Canada appuie la déclaration du G8 de Deauville, qui fait la promotion des plus hauts niveaux de sûreté nucléaire. Ainsi, la conférence devrait demander à l'AIEA de faire preuve d'un leadership fort et de collaborer avec les autorités nationales à l'élaboration, à l'application et à la vérification de normes minimales de sûreté dans les centrales nucléaires du monde entier. Ces normes minimales de sûreté doivent être objectives, neutres sur le plan technologique et transparentes. L'examen des normes de sûreté existantes doit être fait dans le cadre des processus bien établis de l'Agence. Les fournisseurs, en particulier les exploitants, qui sont les principaux responsables de la sûreté de leurs installations nucléaires, ont un rôle important à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces normes. En accordant la priorité aux résultats, on s'assure que les normes de sûreté nucléaire seront primordiales dans l'évolution de la technologie et de son exploitation.

Cependant, des installations plus sûres ou des plans d'intervention d'urgence efficaces et mieux coordonnés ne suffisent pas. Il est aussi essentiel que le public, ou plutôt que les publics soient bien informés au moyen de données exactes, scientifiques et compréhensibles.

En cas de crise future, compte tenu d'Internet et de ses médias (notamment sociaux) actifs en tout temps, la capacité d'accumuler ces données exigera un effort particulier en temps réel pour que les autorités nationales et internationales aient une longueur d'avance avec de l'information fondée sur des faits et des données scientifiques, formulée dans un langage transparent et simple.

En effet, si les autorités ne donnent pas d'information, ce silence sera rapidement brisé par ceux qui se disent des experts compétents, à tort ou à raison.

En temps normal comme en temps de crise, nos citoyens doivent pouvoir obtenir de l'information fiable sur l'énergie nucléaire en consultant une ou plusieurs sources clairement définies, tant à l'échelle nationale que mondiale. Ainsi, les discussions sur la part de l'énergie nucléaire dans notre combinaison énergétique actuelle et future pourraient être fondées, dans la mesure du possible, sur les faits et la science.

Pour conclure, le Canada attend avec impatience la conférence sur la sûreté nucléaire, prévue vers la fin de 2012 au Japon, afin d'étudier les rapports complets et définitifs sur l'accident de Fukushima. Le programme de 2012 sur la sûreté est déjà bien rempli. Pour que ces conférences soient le plus efficaces possible, il faut optimiser leur organisation, y compris le choix des dates, leur portée et leur contenu.

Sachez, Monsieur le Président, que le Canada est impatient de collaborer avec les autres participants de cette conférence pour en assurer des résultats fructueux.